



Succession et faux testament

Par **eric2a**, le **29/06/2017** à **06:00**

bonjour, ma belle soeur est heritiere d une personne en dehors de la famille de biens immobiliers. au deces de ce monsieur un locataire a sorti un testament lui leguant la totalite des biens. apres depot de plainte il s avere que c est un faux et une expertise graphologique a conclu a un faux document. cela fait 4 ans que ca dure et l avocate de ma belle soeur ne fait rien. l escroc habite dans un des logement et de plus encaisse les loyers des autres biens loues. que doit on faire mis a part le sortir de la maniere brutale dont je serai partisan. on doit on changer d avocat (pour moi c est oui) merci de votre reponse

Par **amajuris**, le **29/06/2017** à **10:43**

bonjour, vous n'avez pas le droit de faire justice vous-même. seul un tribunal saisi peut décider que le testament est un faux, l'expert graphologue n'émet qu'un avis. comment votre belle-soeur est-elle héritière d'une personne qui ne fait pas partie de sa famille ? il doit donc exister un autre testament ? votre belle-soeur peut changer d'avocat. salutations

Par **eric2a**, le **29/06/2017** à **11:42**

evident que je ne ferai justice. le tribunal a condamne la partie adverse mais a fait appel. le tribunal a reconnu le faux document appuyé par le graphologue. heritiere rien de plus simple un testament mais le faux produit etait posterieur. donc avec l appel l escroc peut en tout impunité se loger et encaisser des loyers.....normal quoi...!!!!

Par **amajuris**, le **29/06/2017 à 14:53**

donc votre belle-soeur est légataire (universelle, à titre universelle ou à titre particulier ?) de cette personne.rn l'appel d'un jugement prononcé par un tribunal est en principe suspensif, c'est à dire qu'il suspend l'application de ce premier jugement.rnsi la cour d'appel confirme le premier jugement, l'arrêt déterminera ce que devra rembourser celui que vous appelez l'escroc.

Par **eric2a**, le **29/06/2017 à 17:21**

mercirnce qui me turlupine c est la longueur...et la deterioration qu il y aura en 4 ans

Par **Visiteur**, le **29/06/2017 à 18:58**

Bonsoir,rnPrenez un autre avocat, plus sérieux... éventuellement en regardant sur cette page, à droite.

Par **eric2a**, le **30/06/2017 à 06:56**

la justice au top....condamne....appel.....et on continue sans problemes.....et apres on dit que la honnete paye....

Par **eric2a**, le **30/06/2017 à 06:59**

amatjuris....pourquoi pour vous une personne qui produit un faux en ecriture afin de recuperer les biens d autrui ce n est pas un escroc???rnMoi j avais en tete un autre mot mais je me dois de rester poli.....

Par **eric2a**, le **01/07/2017 à 09:22**

bonjourrrn y a t il pas un moyen de faire bloquer les encaissement de loyers sur un compte sequestre par exemple??